

# RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

## › Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

**ALERTE RENFORCÉE**

CRISE



PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES		ALERTE RENFORCÉE
	Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	<b>Interdit</b> Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
	Arrosage des jardins potagers	<b>Interdit entre 9h et 20h</b>
	Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m <sup>3</sup>	<b>Interdit</b> Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	<b>Interdit</b> Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.
	Lavage de véhicules chez les particuliers	<b>Interdit</b>
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	<b>Interdit</b> Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.
	Remplissage / vidange des plans d'eau	<b>Interdit</b>
	Travaux en cours d'eau	<b>Report des travaux</b> Sauf si situation d'assec total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.